
JEAN-LUC MARRET

ACTION-RÉACTION : LE TERRORISME ET L'ÉTAT

Le terrorisme, ce *happening traumatisant*, cette arme du faible, pousse l'État – appareil politico-administratif qui produit de la norme et l'applique – à agir, voire même à réagir. Et il (ré)agit parfois d'une manière nette, fragilisant même aux yeux de certains l'équilibre fragile des pouvoirs qui fonde une démocratie ici ou un équilibre des pouvoirs accepté et acceptable ailleurs, en vertu du bien public ou de l'intérêt supérieur de la nation. Les motifs ne manquent pas et par exemple celui-ci, bien français et légitime : la sécurité (sûreté) fait partie des droits de l'homme. La Déclaration de 1789 place ainsi en son article 2 la sûreté au même niveau d'importance que la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression. Ces motifs semblent même innombrables, déclinés dans chaque pays frappé par ce mal. Et c'est ainsi que l'ensemble d'une société touchée dans son cœur par le terrorisme se trouve face à des choix pour le coup manichéens... Que choisir en effet ? Les libertés ou la sécurité ? Des pouvoirs accrus de surveillance ou le respect de la vie privée ? La déchéance de double nationalité ou les bombardements ? Le travailleur social ou le drone ? Le travailleur social *et* le drone ? Placée dans une telle situation, toute démocratie se doit d'agir et par conséquent de débattre, ce qui revient à dire qu'elle utilise pour ce faire ses moyens habituels (expression de groupes d'intérêt, médiatisation, travaux administratif et législatif, marchandages et choix divers...), au même titre que pour n'importe quel enjeu sociétal. Et l'on voit l'État réagir selon ses moyens et ses principes, parfois limité par des règles du jeu constitutionnel qu'il doit bon gré mal gré s'appliquer. Il aimerait tant faire plus, spécialement dans les pays où existe une tradition de *big government*, mais il ne peut pas ou alors au moyen d'expédients – lois d'exception, empiètement du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif, désormais actif, spécialisation

5

d'exception du pouvoir juridique, proclamation de l'état de guerre, etc. Il arrive même que le terrorisme soit un prétexte – prétexte à un pouvoir d'exception qui dure et devient une règle, voire une habitude; prétexte à une sémantique martiale dont le secret espoir est peut-être de reconquérir une opinion lasse d'un manque de résultat ailleurs, prétexte enfin pour le politique à entrer dans l'histoire par un excès de volontarisme et une posture télévisuelle figée face au drame et à ses commémorations.

6 Ainsi, une *sensibilité de l'État et de la société* face à la violence qui entend les toucher, voire les remettre en cause, entraîne une oscillation collective momentanée – la puissance publique selon différents facteurs (sensibilité politique du moment, problèmes sociaux à gérer, constituantes de la société, influence des groupes d'intérêt, rôle polarisateur et commentateur des médias) fait évoluer les règles du jeu, mais toujours après le trauma de l'attentat. De ce point de vue peut-on dire que le politique suit le terroriste, qu'il s'adapte à lui, à son action sanglante, qu'il modifie son agenda politico-médiatique et tente de se faire une force des circonstances. En d'autres mots, il réagit. Au demeurant, certaines sociétés semblent mieux à même de réagir face au terrorisme. Passons sur les régimes autoritaires aux moyens par définition expéditifs: la loi martiale n'y est pas un tabou, ni le putsch et encore moins les rafles de populations en raison de leur croyance ou de leur appartenance ethnique ou clanique. Les régimes démocratiques ne sauraient utiliser de telles armes au risque de se perdre eux-mêmes. Les terroristes, du reste, y ont bien pensé: ainsi, les marxistes révolutionnaires des années 1970 (notamment l'organisation terroriste allemande Fraction armée rouge) imaginaient que le recours à la force contre la démocratie «capitaliste et bourgeoise» entraînerait une vague de répression qui trahirait définitivement aux yeux du peuple la nature autoritaire de la démocratie représentative à l'occidentale. Aujourd'hui, le djihadisme rêverait de pouvoir créer des oppositions de violence dans les pays occidentaux, entre les «non-musulmans» (athées proscrits, juifs, francs-maçons et chrétiens, homosexuels, voire musulmans «traîtres») et les «vrais musulmans», en particulier ceux d'essence diasporique. La prose qu'il produit à l'endroit de ses lecteurs potentiels en Europe le montre.

Le *moment du drame* est désormais vécu par tous en direct, et avec lui son cortège de fumée, de victimes, de forces antiterroristes déployées dans l'espace public, de dirigeants politiques se rendant immédiatement sur les lieux (sans parfois prendre en compte l'élémentaire mesure de

précaution visant à s'assurer qu'aucun engin explosif ne se trouve sur place). À quel titre le sacro-saint devoir d'information devrait-il prendre le pas sur les exigences de discrétion afin de ne pas fournir d'informations sur leur impact et sur les forces de l'ordre aux terroristes ? Est-ce réellement là, dans cette couverture médiatique, que réside le cœur de la démocratie ou n'est-ce qu'une exigence corporatiste journalistique, voire, pire, une course à l'information ainsi que l'exige toute entreprise médiatique en recherche de profit ? Commence alors le bal politico-médiatique : on veut comprendre, on veut que cela cesse, on veut prévenir, empêcher que cela se reproduise, car nos sociétés n'acceptent plus la mort violente, paraît-il. On tend des micros et des caméras aux « experts », chercheurs (dont l'auteur de ces lignes), mandarins universitaires qui usent de leur position académique pour parler de tout et de n'importe quoi, anciens policiers qui « savent », etc. Puis, dans les semaines qui suivent, tel(le) député(e) met sur la table des idées parfois farfelues à force d'être volontaristes – le bain à Cayenne, la déportation, l'interdiction –, publie un rapport parlementaire qui souvent réinvente la roue ou pille des travaux de recherche ; les éditorialistes, quant à eux, fournissent industriellement des explications superficielles et morales. Temps bref que tout cela, temps de crise, temps médiatisé, temps de l'apparence.

7

Le temps de la réforme, lui, est à la fois plus long et plus substantiel : c'est un effort d'adaptation, un mouvement tendant à la mobilisation collective. Mais, si le terrorisme passe (ainsi, celui de l'extrême gauche révolutionnaire des années 1970 et 1980), les lois organisant la lutte antiterroriste, elles, restent. Il s'agit là, sans doute, d'un effet de cliquet : il est frappant de constater que, dans une démocratie représentative comme la France, on trouvera peu de monde, une fois au pouvoir, ayant la volonté de défaire réellement une loi antiterroriste, au-delà de simples aspects de forme ou de détail – et encore –, dont l'efficacité est réputée le cas échéant avoir fourni un cadre efficace aux services de sécurité. Le succès de la lutte antiterroriste conduit ainsi à se poser une question vitale : à partir de quand un État peut-il se considérer comme moins en danger au point de lever la garde ? Il est difficile pour n'importe quel pouvoir exécutif de répondre à cette question. Qu'un attentat arrive et on lui reprochera aussitôt d'avoir baissé la garde. Ainsi, par prudence ou réalisme, cette question n'est jamais posée. De son côté, soit le terrorisme ne réussit pas à agir, car le bouclier légal et policier est efficace, soit le terrorisme est mort de sa bonne mort – en particulier si les terroristes ont abandonné

la lutte, qu'ils ont été « neutralisés » ou qu'un accord politique a mis fin à leur lutte contre une satisfaction acceptable de leurs demandes.

Autre aspect de politique publique : le coût. Il est frappant de constater que, dans toute réponse à un attentat, le coût n'est jamais un élément ouvertement débattu, comme si le terrorisme et son cortège de traumatismes exigeaient des moyens à peu près sans limites. L'examen systématique de l'antiterrorisme comme politique publique dépasse le cadre de cet article. Cela concerne pourtant des aspects sensibles : *quid* du coût de l'antiterrorisme ? Comment juger de son efficacité si l'on veut dépasser la survenance ou non d'attentats comme unique critère, certes décisif ?

Force est de constater, toutefois, que la France fait face à différentes formes de violence politique durable et que la dernière en date, le djihadisme, ne paraît pas devoir cesser dans un avenir proche.

8 Dans les faits, il semble évident que, comme toute politique publique d'essence démocratique, celle touchant à la lutte contre le terrorisme procède des mêmes énergies et principes – une *adaptation par négociation et conviction* des pouvoirs institutionnels. La crise médiatisée est utilisée par beaucoup d'acteurs politico-administratifs comme une source de légitimité (« Nous sommes les meilleurs, voici les preuves »), de renforcement (« Nous aurions pu mieux faire, si nous avions eu les moyens suivants ») ou d'éviction (« Ils n'ont pas fait bien, nous pourrions mieux faire aux conditions suivantes »). Ainsi, en France, la lutte entre la police nationale (DGSJ, SDAT¹ et autres) et la gendarmerie nationale a toujours été gagnée par la police, lorsqu'il s'agit de l'antiterrorisme, quoique la gendarmerie a ou ait eu des arguments à faire valoir.

Il est aussi vrai que certains États sont plus doués que d'autres pour justifier leur réaction. C'est affaire de culture : la notion de *guerre contre le terrorisme* (*war on terror*) était bien faite, après les attentats du 11 septembre 2001, pour mobiliser le peuple américain – et au-delà – afin de justifier des actions militaires d'envergure obéissant à une vision néoconservatrice du monde, en particulier du Moyen-Orient. C'est oublier que ce recours au mot « guerre » est traditionnel aux États-Unis et synonyme de moyen exceptionnel à l'encontre d'un problème exceptionnel. Ainsi, précédemment, les États-Unis avaient-ils recouru à l'imaginaire guerrier contre le cancer (*war on cancer*) et les drogues (*war on drugs*), avec des succès incertains, mais avec une évidente capacité à mobiliser des moyens et des initiatives. La « guerre contre le

1. Direction générale de la sécurité intérieure ; sous-direction antiterroriste.

terrorisme » était, comme on le sait, un concept polysémique : la première étape consistait, autour de la figure présidentielle, dans la mobilisation immédiate du peuple américain, des médias traditionnels et des alliés les plus proches des États-Unis pour tirer des conséquences légales et opérationnelles domestiques (dont découla par exemple la création du puissant Department of Homeland Security). Cela servit aussi pour intervenir en Afghanistan en vue de démanteler « Al-Qaïda central », ainsi que le régime des talibans, et de se lancer dans une tentative de réingénierie politique du pays, en ajoutant au droit humanitaire international la norme heureusement pragmatique, mais unilatérale, d'ennemi combattant. Ce concept légal sulfureux, au regard du droit international humanitaire, favorisa plusieurs pratiques discutables, en particulier envers des valeurs qui avaient contribué à fonder les États-Unis : le *waterboarding* (interrogatoires coercitifs), les enlèvements pour interrogatoire, le camp de Guantánamo, sans compter *in fine* le renversement du régime de Saddam Hussein.

9

Le pouvoir exécutif français, surtout depuis la guerre en Libye et l'intervention au Mali, a régulièrement recouru, lui aussi, à une rhétorique guerrière de mobilisation, mais sans doute avec plus de prudence, moins de moyens et aussi moins de vision. Le messianisme américain n'est pas tout à fait transposable à la France. Ainsi, le recours sémantique au concept de « guerre contre le terrorisme » n'est pas, dans notre pays, l'indice d'une vision géopolitique du monde, plutôt un indice de volontarisme et la justification de moyens militaires.

Le *temps de la commémoration* est encore un phénomène de mobilisation (des bons sentiments et du chagrin) à peu près total. Il est d'autant plus paradoxal qu'il est supposé être apolitique, s'incarner dans une liturgie humaine *a-religieuse*, compte tenu (spécialement dans le cas des défilés en hommage à *Charlie Hebdo* après l'attentat) de la coexistence en France de communautés multiconfessionnelles, mais aussi athées, le tout dans une société pétrie de laïcité. Les politiques et les élus sont pourtant omniprésents, surtout depuis janvier 2015 – jusqu'à des chefs d'État étrangers, dont au demeurant l'intégrité démocratique n'est pas toujours évidente. Dans le droit fil de Maurice Halbwachs, il faudra un jour étudier ces phénomènes de production de mémoire collective sous une lumière quasi religieuse, et peut-être y verra-t-on l'équivalent d'une célébration postmoderne du souvenir et de la commisération où bougies, slogans puérils (« Même pas mal ») et recueils font office de religion sans religion.

10 Le *marketing de l'effroi* joue encore un rôle dans cette réaction mobilisatrice sociétale. On parle ici de la représentation de la menace. Certes, il est difficile de définir le mot « terrorisme ». C'est même pour cela que pendant des années, faisant fi du problème, l'université et la recherche publique refusèrent d'étudier le problème, comme si la sociologie ou le droit n'étaient pas remplis de concepts fluides ou imprécis (ainsi « social »), quoique idéologiquement plus légitimes. « Al-Qaïda », raccourci du nom commun *al-tanzim al-qaidat al-jihad* (« l'organisation de la base du djihad »), devint un label simplificateur mondialement connu, mais qui était aussi révélateur de l'approche américaine post-11-Septembre visant à s'attaquer au problème par le centre, plutôt que par la périphérie – les organisations locales djihadistes aux Philippines, en Indonésie, au Proche-Orient ou ailleurs, ce qu'il advint seulement dans un second temps. L'on est sans cesse en recherche de ces concepts dramatisants et simplificateurs qui permettent de représenter et par conséquent de « vendre » la menace. Dernier en date, l'invocation de « Molenbeek » français est une approximation stupide en de nombreux aspects, quoique d'un autre côté cette analogie soit un peu trop fortement contestée afin de nier certains aspects que la France n'aime pas voir – la dimension productrice de violence de nos quartiers, voire la surreprésentation diasporique dans l'origine des djihadistes français. Si les États-Unis et le nord de l'Europe n'ont jamais hésité à travailler sur la sociologie des diasporas, y compris sur la diffusion en leur sein de violences globalisées et d'identités politiques multiples, la France et sa recherche en restent à la fiction propre d'une violence djihadiste uniquement due à des facteurs sociaux, car les citoyens français sont tous supposés être immédiatement charmés, convaincus et façonnés par les bienfaits de la République et des Lumières. La réalité pourrait bien être plus complexe.

Il est vrai que le djihadisme est une *violence hybride* en de nombreux aspects. D'abord, il juxtapose des époques diverses qui seraient « moralement pures » pour les plus anciennes et qui sont mêlées par ceux-là même qui s'en font les zélateurs, ceci au demeurant sans conscience de l'impossibilité, voire de la naïveté, de pouvoir vivre aujourd'hui comme jadis. Il est aussi un mélange des lieux et des pratiques : une organisation djihadiste sera ainsi à la fois enchâssée dans la réalité la plus locale, dans son mode de vie et le cas échéant dans ces liens familiaux, tout en trouvant une source d'inspiration, voire des solidarités, avec de lointaines « terres de djihad » elles-mêmes productrices de normes, de

discours et de techniques de violence – une organisation à la fois locale et globale, c'est-à-dire « globale ».

Enfin, les tentatives de compréhension de cette violence sont nombreuses, en proportion sans doute de l'intérêt général pour cette matière. Pour autant, une explication simple, disons « mono-causale », paraît relever soit de la naïveté, soit du militantisme. La radicalisation djihadiste est en réalité un processus complexe, multivariable et non linéaire, ainsi que l'ont démontré de nombreux programmes de recherche non français².

Si l'on se voulait provocateur, on dirait que le djihadisme est désormais une composante intégrale de la société française et même une production nationale que l'on exporte. On n'y est pas encore, mais peut-être presque et, si le pire n'est pas toujours à craindre, il doit être envisagé par précaution : que se passerait-il sur notre sol (et en Europe), si un jour l'équivalent de ce qui se déroule en Syrie se retrouvait dans un pays plus proche et dont la France abrite une forte diaspora ? Pourquoi devient-on djihadiste lorsqu'on est Français ? Il y a malheureusement des centaines de facteurs explicatifs non seulement possibles ou probables, mais qui agissent ensemble. Toutes les explications simples sont fausses d'être incomplètes – en simplifiant certes, elles rassurent, mais elles aveuglent aussi.

11

Dernièrement, après un immobilisme très français d'une décennie, la France a décidé de se lancer dans la prévention. Elle l'a fait non pas par opposition à la sécurité répressive, mais parce que, rationnellement, il était nécessaire de le faire compte tenu des tensions capacitaires de la police et du nombre croissant de djihadistes français. Et c'est ainsi que la « déradicalisation », terme fluide lui aussi, est devenue une *nouvelle ruée vers l'or*. Le mot « radical » a fait florès, est utilisé par tous et partout, sans distinction, et passe désormais pour une panacée, alors que par exemple l'évaluation de la radicalisation violente d'un individu est un processus éminemment complexe, sans parler de son risque de récurrence.

Au demeurant, les réponses sont parfois politiques, quand elles ne sont pas superficielles : comme pour la criminalité, des voix s'élèveront à gauche : « C'est le social ! » Et l'on évoquera alors la prévention. Mais à moyens limités, possibilités limitées. Comment offrir du travail à ces jeunes si l'on postule – et nous l'avons montré³ – que le chômage les

2. Cf. par exemple le programme de recherche européen FP-7 SAFIRE (SAFIRE-project-results.eu).

3. Jean-Luc Marret (dir.), *Les Fabriques du jihad*, Paris, PUF, 2005.

frappe plus que d'autres, quand des millions de citoyens sont aujourd'hui au chômage ? Et comment laisser aussi de côté certains aspects non sociaux (ainsi la dévalorisation du père dans certaines familles d'origine maghrébine) ou psychologiques qui contribuent à plonger dans le djihadisme certains de nos enfants, mais ceux-là issus de l'immigration (soit 80 % de nos citoyens qui vont en Syrie) ?

Des voix s'élèveront ailleurs : « C'est l'islam ! » Nous ne devrions pas avoir peur d'un tel discours s'il était vrai, mais il est faux. Ce n'est ni politiquement correct ni naïf de dire que l'islam est une religion de paix, spécialement d'ailleurs celui de rite malékite pratiqué par nos concitoyens.

12 On dira encore : « Le djihadisme est une secte ! » Considérer les outils anti-sectaires comme permettant de travailler sur la radicalisation djihadiste a des avantages politiques et satisfait au politiquement correct. Cela a de nombreux inconvénients : d'abord, d'un point de vue scientifique, on devrait être circonspect devant un concept qui n'est repris nulle part en Europe, aux États-Unis et dans le monde arabe. Sauf à considérer que nous sommes les meilleurs du monde, on devrait pour le moins se méfier et voir pourquoi les champions de la prévention de la radicalité violente – les Pays-Bas, l'Allemagne, par exemple – n'utilisent pas cela. Sont-ils aveugles ? Sceptiques ? L'approche sectaire a aussi l'inconvénient de déculpabiliser les familles en leur donnant un instrument de dénégation de leur culpabilité éventuelle (« Ma fille est tombée dans une secte, ce n'est pas de ma faute ! »). On se prive enfin et surtout d'un accès aux musulmans par tradition familiale pour qui le basculement dans le djihadisme peut être un cheminement lent, légitime, voire reconnu par la famille elle-même. Tout individu basculant dans le djihadisme n'est pas en effet une victime ou une jeune fille isolée dans sa chambre individuelle face aux thèses complotistes trouvées dans les médias sociaux. Plusieurs travaux scientifiques⁴ ont, eux, prouvé que d'autres facteurs jouaient : un manque d'estime de soi, un manque de gestion de la frustration, un manque d'inhibition à l'égard du recours à la violence, ou encore l'expression d'une solidarité fantasmée envers des musulmans perçus comme des victimes ; l'utilisation d'un média social, d'un groupe ou réseau radical comme une structure transitionnelle, qui

4. Cf. par exemple Reuben Tzachor-Vaisman, « The Psychological Profiles of Terrorists », *The Forensic Examiner*, vol. 15, n° 2, 2006, p. 6-17 ; Jennifer K. Bosson et Joseph A. Vandello, « Precarious Manhood and Its Links to Action and Aggression », *Current Directions in Psychological Science*, vol. 20, n° 2, 2011, p. 82-86 ; Thomas Ross et María Isabel Fontao, « Self-Regulation in Violent and Non-Violent Offenders: A Preliminary Report », *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 17, n° 3, 2007, p. 171-178.

est dans les faits un passage entre l'immatunité et la maturité adulte ; la méconnaissance ou l'ignorance de normes collectives, leur non-intériorisation, etc. Ce jargon abscons signifie que le basculement dans la radicalisation violente peut suivre des parcours très variés, mais qu'il est souvent réversible, grâce à différents moyens comme le travail social, l'exemplarité d'une peine de prison, des approches psychologiques individuelle, familiale, (ré)éducative, ou une combinaison de tout cela. Il faut pour autant admettre que certains individus ne seront pas récupérables par notre société en raison de leur dangerosité d'abord (il y a là un nécessaire et impérieux besoin de s'en protéger) et de leur personnalité clivée dans la violence djihadiste ensuite. La gestion des retours de djihad depuis la Syrie, ou la prochaine terre de djihad, devrait prendre en compte cette diversité des cas et distinguer, non pas judiciairement, mais en termes de traitement curatif ou préventif, entre les individus revenant du djihad et toujours convaincus de la légitimité de leur action, ceux désormais sceptiques et « amendables », et ceux relevant d'un traitement médical psychiatrique, car il y en a.

13

*

La France a des problèmes identiques à ceux d'autres pays européens ou arabes. Elle peut et doit trouver aussi chez les autres des solutions et des bonnes pratiques, tout en s'appuyant sur ce qu'elle est.

Dans sa politique à l'égard du traitement du djihadisme national, l'État français a fait des choix clairs : poursuite de l'approche traditionnelle bipartisane de sécurité et émergence de la prévention. Faisant cela, il a grandement innové au regard de la politique en vigueur depuis 2002-2003, sceptique à l'égard de la radicalisation et encore plus à l'endroit de la déradicalisation. Il est possible que cette dimension préventive ne soit au demeurant pas reprise après la prochaine élection présidentielle, par exemple si un attentat djihadiste d'ampleur historique survient sur notre territoire d'ici là. La déradicalisation, cet ensemble d'outils permettant de ramener les individus radicaux violents dans une normalité pacifiée, avec des chances raisonnables de succès (et des limites), et qui apparaît tout juste dans notre pays, serait alors mort-née.

R É S U M É

Le terrorisme et l'État entretiennent une relation inévitable, du trauma de l'attentat aux réponses sécuritaires ou sociétales qu'il engendre, spécialement dans les démocraties. Une séquence spécifique (la couverture médiatique en direct, la poursuite des terroristes, leur arrestation et les conséquences qui suivent) a plusieurs effets : l'agenda politique ou les doctrines opérationnelles de sécurité peuvent être révisés, le pouvoir exécutif tend souvent à dramatiser pour mobiliser et, finalement, de nouveaux instruments de politique publique peuvent apparaître – par exemple, la prévention de la radicalisation.